



HAUTE-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2021-109

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2021

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne / DRHM

31-2021-04-14-00001 - Subdélégation de signature au responsable du centre de services partagés Chorus. (4 pages)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2021-04-14-00001

Subdélégation de signature au responsable du
centre de services partagés Chorus.



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun départemental
Service des moyens budgétaires**

**Arrêté préfectoral
portant subdélégation de signature
au responsable du centre de services partagés CHORUS**

La directrice du secrétariat général
commun départemental
de la Haute-Garonne

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2020 portant organisation des services de la préfecture de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Mme Cécile PORTAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2021 portant délégation de signature à Mme Cécile PORTAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Garonne ;

Sur proposition de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Subdélégation de signature est donnée à Mme Nadia SAADNA, responsable du CSPR Chorus Occitanie, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, toutes les pièces relatives aux crédits relevant des attributions qui lui sont confiées ainsi que toutes correspondances à caractère financier et comptable s'y rapportant :

1 – Ordonnancer, aux fins d'exécution des décisions des ordonnateurs délégués, les dépenses et les recettes, des programmes suivants.

- Pour les unités opérationnelles des préfectures de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Tarn et du Tarn et Garonne ainsi que du secrétariat général pour les affaires régionales :

- programme n° 0104 : intégration et accès à la nationalité française ;
- programme n° 0112 : impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire ;
- programme n° 0122 : concours spécifiques et administration ;
- programme n° 0137 : droits des femmes ;
- programme n° 0147 : politique de la ville ;
- programme n° 0148 : rénovation des cités administratives ;
- programme n° 0159 : expertise, information géographique et météorologie ;
- programme n° 0161 : sécurité civile ;
- programme n° 0162 : programme d'intervention territoriale de l'Etat (PITE) littoral 21
- programme n° 0207 : sécurité et éducation routières – action 2 ;
- programme n° 0209 : solidarité à l'égard des pays en développement ;
- programme n° 0218 : conduite et pilotage des politiques économiques et financières – centre financier 0218-CEMA-C010 : tribunaux de commerce ;
- programme n° 0232 : vie politique, culturelle et associative ;
- programme n° 0303 : immigration et asile ;
- programme 0348 : rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants ;
- programme 0349 : fonds pour la transformation de l'action publique
- programme n° 0354 : administration territoriale de l'état ;
- programme n° 0362 : écologie
- programme n° 0363 : compétitivité
- programme n° 0723 : opérations immobilières nationales et déconcentrées de l'État ;
- programme n° 0754 : contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières ;

- Pour les unités opérationnelles de la préfecture de région Occitanie et les centres de coûts des préfectures de département de la région Occitanie :

- compte de tiers L031 : fonds européens de développement régional ;
- programme n° 0119 : concours financiers aux communes et aux groupements de communes ;
- programme n° 0129 : coordination du travail gouvernemental ;
- programme n° 0148 : fonction publique ;
- programme n° 0172 : recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ;
- programme n° 0216 : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
- programme n° 0354 : administration territoriale de l'état (immobilier-Programme national d'équipement)

- Pour les unités opérationnelles liées à des programmes interrégionaux dont la mise en œuvre est confiée au préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne :

- programme n° 0112 : impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire.

2 – Émettre les ordres de recouvrer, pour le compte de l'État relevant de programmes différents de ceux cités ci-dessus, et pour les personnes morales autres que l'État mentionnées à l'article 1^{er} du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé ;

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia SAADNA, délégation est donnée à Mme Muriel SOUDAIN, adjointe au responsable du CSPR Chorus Occitanie.

Art. 3. – Subdélégation de signature est donnée à l'effet d'ordonnancer, aux fins d'exécution des décisions des ordonnateurs délégués, les dépenses des programmes visés à l'article 1^{er} :

1) pour la validation des engagements juridiques et signature des bons de commande ainsi que la certification du service fait dans Chorus et la signature des ordres de payer transmis au service facturier à la direction régionale des finances publiques de la région Occitanie :

- Mme Isabelle DAMOUR
- Mme Magalie LARTIGUE
- Mme Lætitia MERCIER-DECOSTER
- M. Olivier MOUGEOT
- M. Christophe PAGES
- Mme Muriel SOUDAIN
- Mme Julie VAL

2) pour la validation des demandes de paiement, la certification du service fait dans Chorus et la signature des ordres de payer transmis au service facturier à la direction régionale des finances publiques de la région Occitanie :

- Mme Danièle BARRE
- Mme Maryline BIGUET
- Mme Sandrine CHRISTOFOROU
- Mme Christine GUILON
- M. Albert PINNA
- M. Marc TAILLEFER

3) pour la certification du service fait dans Chorus et la signature des ordres de payer transmis au service facturier à la direction régionale des finances publiques de la région Occitanie :

- Mme Kamélia ABED BENYOUCEF
- Mme Marie-Pierre ARNALES
- Mme Sarah AYRAUD
- Mme Nathalie BABY
- Mme Danièle BARRE
- Mme Maryline BIGUET
- Mme Ahlam BOUNOUA
- Mme Elisabeth BUTTNER
- Mme Julie CAUSSE
- Mme Lyne CHAMBON
- Mme Marie-Eve CHARBONNEL
- Mme Anne-Françoise CLEMENTE-ALVES
- Mme Isabelle DAMOUR
- Mme Christine GUILON
- Mme Sonia EL MAJDOUB
- Mme Magalie LARTIGUE
- M. Nicolas LECOMTE
- Mme Lætitia MERCIER-DECOSTER
- Mme Angélique MOLINIER
- M. Olivier MOUGEOT
- M. Christophe PAGES
- M. Albert PINNA
- Mme Carole ROBIN

- Mme Maryèle ROYSTON-SMITH
- Mme Patricia SANSON
- Mme Isabelle SOS
- M. Marc TAILLEFER
- Mme Stéphanie TAUZIN
- Mme Julie VAL

Art. 4. – Subdélégation de signature est donnée à l'effet d'ordonnancer, aux fins d'exécution des recettes des ordonnateurs délégués, les recettes visées à l'article 1^{er} à :

- Mme Marie-Pierre ARNALES
- Mme Sandrine CHRISTOFOROU
- Mme Isabelle DAMOUR
- Mme Magalie LARTIGUE
- M. Olivier MOUGEOT

Art. 5. – Subdélégation de signature est donnée à Mme Nadia SAADNA, responsable du CSPR Chorus Occitanie, à l'effet de signer les documents d'ordonnancement propres à l'activité de la régie régionale d'avances et de recette, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué.

Art. 6. – L'arrêté préfectoral du 28 janvier 2021 portant subdélégation de signature au responsable du CSPR CHORUS est abrogé.

Art. 7. – La directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Garonne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 14 AVR. 2021



Cécile PORTAT